



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2024-266

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Direction de l'administration pénitentiaire /

R76-2024-11-19-00002 - Décision 24/2024 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse (20 pages)

Page 3

DRFIP Occitanie /

R76-2024-11-18-00009 - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de la directrice de la politique immobilière de l'Etat (2 pages)

Page 24

SGAR Occitanie /

R76-2024-10-31-00007 - Arrêté de subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'ordonnancement secondaire de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest (8 pages)

Page 27

R76-2024-10-29-00007 - Arrêté n°24-228 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin

Rhône-Méditerranée portant abrogation de l'arrêté n°18-350 du 16 octobre 2018 (rectificatif) (26 pages)

Page 36

R76-2024-11-06-00004 - Arrêté portant délégation de signature de Monsieur Hubrt FERRY-WILCZK, directeur interdépartemental des routes Sud Ouest (4 pages)

Page 63

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2024-11-19-00002

Décision 24/2024 portant délégation de
signature du directeur interrégional des services
pénitentiaires de Toulouse

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°24/2024
portant délégation de signature
à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse**

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,
Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 14 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane Gély, directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,
Vu l'arrêté en date du 3 mars 2023 de Monsieur Pierre-André Durand, Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Monsieur Stéphane Gély, directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1 : En mon absence, délégation est donnée, à Madame Nathalie FAUSTIN, directrice des services pénitentiaires, directrice interrégionale adjointe et à Madame Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Stéphanie LACOMBE, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département du budget et des finances, à Madame Barbara WURTZEL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département du budget et des finances de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – hors titre 2 ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Catherine MOREAU, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – titre 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Esther MARCOS, directrice technique des services pénitentiaires, cheffe du département des affaires immobilières, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au code UO 0107-F175-3175.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Patricia REULET, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département de la sécurité et de la détention, et à Madame Sophie AVRIL, cheffe des services pénitentiaires de classe normale, adjointe à la cheffe du département de la sécurité et de la détention, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département de la sécurité et de la détention.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Monsieur Rodolphe MANGEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, chef du département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive et à Monsieur Sébastien DUMONT, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Catherine MOREAU, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, et à Madame Annick LANCELLE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des ressources humaines et des relations sociales.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Esther MARCOS, directrice technique des services pénitentiaires, cheffe du département des affaires immobilières, et à Monsieur Julien ESPEU, directeur technique des services pénitentiaires, adjoint à la cheffe du département des affaires immobilières, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des Affaires Immobilières.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Monsieur Dominique CLARY, cadre technique contractuel, chef du département des systèmes d'information, à Monsieur Sébastien CHAUSY, directeur technique, adjoint au chef du département des systèmes d'information, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des systèmes d'information.

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 10 : Délégation est donnée à Monsieur Frédéric SEGUELA, directeur des services pénitentiaires, chef de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire, à Madame Marie ROIG, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au chef de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par la cellule interrégionale de renseignement pénitentiaire.

Article 11 : Délégation est donnée à Monsieur Patrick SEGUINAUD, chef des services pénitentiaires, chef de l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires, à Monsieur Christian WACQUEZ, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef de l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires.

Article 12 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 20 000 € par acte, à :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint(e) en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Centre pénitentiaire de Béziers	Madame Gaëlle Verschaeve, directrice des services pénitentiaires hors classe	Madame Maud Deslandes, directrice des services pénitentiaires Monsieur Paul Madrid, directeur des services pénitentiaires	Madame Marie-Mylène Begue, attachée d'administration de l'Etat
Centre de détention de Muret	Madame Valérie Stempffer, directrice des services Pénitentiaires hors classe	Madame Laurence Lamothe Suhit, directrice des services pénitentiaires	Madame Christèle Chevalier, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Lannemezan	Madame Christel Drouet, directrice des services Pénitentiaires hors classe	Madame Evelyne Lecloirec, directrice des services Pénitentiaires	Madame Stéphanie Domsps, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Perpignan	Madame Séverine Godefroid, Directrice des services pénitentiaires	Madame Camille Deroche, directrice des services pénitentiaires	Madame Céline Caubel, attachée d'administration de l'Etat
Maison d'arrêt de Nîmes	Madame Aurélie Martinière, directrice des services Pénitentiaires hors classe	Madame Christine Harouat, directrice des services pénitentiaires	Madame Mélodie Forin, attachée principale d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone	Madame Pauline Rossignol, directrice des services pénitentiaires	Madame Cécile Izard, directrice des services pénitentiaires Monsieur Charlie Raynaud, directeur des services pénitentiaires	Madame Fatima Boukezzoula, attachée d'administration de l'Etat

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse	Monsieur Philippe Audouard, directeur des services pénitentiaires hors classe	Madame Julie Boissinot, directrice des services pénitentiaires	Madame Céline Séguela, attachée d'administration de l'Etat
---	---	--	--

Article 13 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que, le cas échéant, du compte de commerce 912 des centres de coût et, pour leur fonctionnement propre, des départements, services et cellule suivants, dans la limite de 15 000 € par acte:

CENTRES DE COUT ET SERVICES	Délégation donnée au chef d'établissement ou de département	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement ou de département	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Maison d'arrêt d'Albi	Monsieur Patrick Migliaccio chef des services pénitentiaires	Madame Sandrine Roche, chef des services pénitentiaires	Madame Chrystelle Brun, secrétaire administrative grade 1
Maison d'arrêt de Carcassonne	Monsieur Michel Kaci, chef des services pénitentiaires	Monsieur Nicolas Canet, Chef des services pénitentiaires	
Maison d'arrêt de Foix	Madame Anne Lepionnier, Chef des services pénitentiaires	Madame Nathalie Gennardi, chef des services pénitentiaires	
Maison d'arrêt de Mende	Monsieur Emmanuel Eynard chef des services pénitentiaires	Madame Christelle Charlin, chef des services pénitentiaires	
Maison d'arrêt de Montauban	Monsieur Franck Rivière, chef des services pénitentiaires	Madame Sonia Royer, chef des services pénitentiaires	Madame Karine Combres, Secrétaire Administratif
Maison d'arrêt de Rodez	Monsieur Thierry Deliessche, chef des services pénitentiaires	Monsieur Jean-Yves Ly-Yick-Khien, chef des services pénitentiaires	
Centre de détention de Saint-Sulpice	Monsieur Christophe Breucq, chef des services pénitentiaires	Monsieur Eric Marko, chef des services pénitentiaires	
Maison d'arrêt de Tarbes	Monsieur Patrick Delanne, chef des services pénitentiaires	Madame Aurélie Cobourg, chef des services pénitentiaires	
Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur	Monsieur Eric Bruel, directeur des services pénitentiaires	Madame Noémie Ferrand, directrice des services pénitentiaires	
Département Sécurité et Détention	Madame Patricia Reulet, directrice des services pénitentiaires	Madame Sophie Avril, Cheffe des services pénitentiaires	
Département des Politiques d'Insertion, de la probation et de la Prévention de la Récidive	Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Sébastien Dumont, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Natacha Buffo directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Département des ressources humaines et des relations sociales	Madame Catherine Moreau, directrice des services pénitentiaires	Madame Annick Lancelle, attachée d'administration de l'Etat	
Département du Budget et des Finances	Madame Stéphanie Lacombe, attachée principale d'administration de l'Etat	Madame Barbara Wurtzel, attachée d'administration de l'Etat	

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Département des systèmes d'information	Monsieur Dominique Clary, cadre technique contractuel	Monsieur Sébastien Chauvy, directeur technique	
Département des affaires immobilières	Madame Esther Marcos, directrice technique	Monsieur Julien Espeu, directeur technique	
Mission du droit et de l'expertise juridique	Madame Isabelle Gerbier, directrice des services pénitentiaires		
Cellule interrégionale de renseignement pénitentiaire	Monsieur Frédéric Seguela, Directeur des services pénitentiaires	Madame Marie Roig, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	
Bureau des affaires générales	Monsieur Eric Dingli, attaché d'administration de l'Etat	Madame Emilie Bétaillouloux, agent contractuel	

Article 14 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 15 000 € par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation et de son adjoint
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Véronique Dumas, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation		Madame Chrystelle Lecoq, attachée principale d'administration de l'Etat
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Pierrick Leneveu, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Morgane Porte, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Stéphane Lecoq, attaché d'administration de l'Etat

Article 15 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 12 000 € par acte et afin d'assurer leur fonctionnement propre :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation et de son adjoint
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Monsieur Omar Kaabeche, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation		Madame Sylvie Goudy, secrétaire administratif

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Madame Véronique Meunier, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Céline Maudry, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Laurent Liegeois, secrétaire administratif Madame Adina Huseinbasic directrice pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation du Gers
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Joan Sylvanielo, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Stéphanie Campemae, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Muriel Laporte secrétaire administrative
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Eric Lamboley, directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Véronique Vidal, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Céline Contri secrétaire administrative Madame Elisabeth Pasquier, secrétaire administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Madame Céline Corsetti directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Véronique Hannecart, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Touzelet secrétaire administrative Monsieur Meghabbar Fadel, secrétaire administratif
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Monsieur Philippe Lambrigot directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Nina Miel, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Béatrice Perron, secrétaire administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Pascale Baranger, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Monsieur Rémi Hoareau, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Catherine Enjarlan, secrétaire administrative

Article 16 : délégation est donnée pour signer au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Monsieur Omar Kaabeche, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Madame Véronique Meunier, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Céline Maudry, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Joan Sylvanielo, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Stéphanie Campemae, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Eric Lamboley, directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Véronique Vidal, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Madame Céline Corsetti directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Véronique Hannecart, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Monsieur Philippe Lambrigot directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Nina Miel, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Pascale Baranger, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Monsieur Rémi Hoareau, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Véronique Dumas, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Pierrick Leneveu, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Morgane Porte, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 17 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des services suivants dans la limite de 1 000 € par acte et afin d'assurer leur fonctionnement propre :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef de service	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef de service
Autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires	Monsieur Patrick Séguinaud, chef des services pénitentiaires	Monsieur Christian Wacquez capitaine pénitentiaire
Equipe régionale d'intervention et de sécurité	Monsieur Patrice Verdier, chef des services pénitentiaires	Monsieur Claude Bertrand, capitaine pénitentiaire
Base cynotechnique	Madame Marie Miravete, Capitaine pénitentiaire	Madame Emilie Delbes, brigadier-chef
Pôle Placement sous surveillance électronique	Monsieur Sébastien Job, capitaine pénitentiaire	

Article 18 : Dans le cadre du fonctionnement de l'UO Immobilier sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus Cœur », et « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
ESPEU	Julien	DISP TOULOUSE
ROHA	Stephane	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE

Article 19 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait (titre de perception, validation de services, ...), à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MOSTEFAOUI	Zaia	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE
MASINI	Erwann	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 20 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires communication » les demandes de paiement directes, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
SIADOUS	Patricia	DISP TOULOUSE
LEMARIE	Dominique	DISP TOULOUSE
RABASCO GARCIA	Ignacio	DISP TOULOUSE
TATHYS	Jocelyn	DISP TOULOUSE

Article 21 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour saisir dans l'applicatif « Chorus formulaires » les expressions de besoin, valider les demandes d'achat et saisir la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale et du compte de commerce 912, à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
TOUZELET	Sandra	SPIP 11
KAABECHE	Omar	SPIP 12 - 46
GOUDY	Sylvie	SPIP 12 - 46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12 - 46
CONTRI	Céline	SPIP 30
PASQUIER	Elisabeth	SPIP 30
LAMBERT-MAROUZET	Anne	SPIP 30
LECOQ	Chrystelle	SPIP 31
GIRAUD	Jean	SPIP 31
LECOEUR	Stéphane	SPIP34
CHAOUA	Yamina	SPIP34
ABA	Zoulika	SPPIP 34
PAKAINA	Isabelle	SPIP34
LAPORTE	Muriel	SPIP 65

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

POCQ	Sabine	SPIP 65
SYLVANIELO	Joan	SPIP 65
CAMPEMAE	Stéphanie	SPIP 65
PERRON	Béatrice	SPIP 66
DEBOU	Magali	SPIP 66
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66
ENJALRAN	Catherine	SPIP 81
FRANCOIS	Adeline	SPIP 81
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82
BONNARDOT	Nadine	SPIP 82
CHEVALIER	Christèle	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET
DABRIN	Delphine	CD MURET
BONA	Cindy	CD ST SULPICE
HOURLIER	Sabine	CD ST SULPICE
SABARY	Florian	CD ST SULPICE
HELALI	Farida	CP BEZIERS
BOUSSAIDI	Maria	CP SEYSSES
SEGUELA	Céline	CP SEYSSES
MISCHIERI	Claudia	CP SEYSSES
FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSES
LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZAN
CONVERT	Césarine	CP LANNEMEZAN
DOMPS	Stéphanie	CP LANNEMEZAN
PENE-MAUPAS	Chrystelle	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
RIBON	Clara	CP PERPIGNAN
CATALA	Carole	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
BRUNOVIC	Anne-Sophie	CP PERPIGNAN
VALETTE	Romain	DISP TOULOUSE
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
VIDALENC	Samantha	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

SZOPA	Andre	DISP TOULOUSE
SANCHEZ	Anne-Rose	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
LEMARIE	Dominique	DISP TOULOUSE
MUKESHIMANA	Scholastica	DISP TOULOUSE
MELA	Antoine-Ben	DISP TOULOUSE
RABASCO GARCIA	Ignacio	DISP TOULOUSE
TATHYS	Jocelyn	DISP TOULOUSE
SIADOUS	Patricia	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE
PETIT	Christine	DISP TOULOUSE
CLARY	Dominique	DISP TOULOUSE
CHAUSY	Sébastien	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE
BEN SACI	Maud	DISP TOULOUSE
LOURI	Arlette	DISP TOULOUSE
LAGUERRE	Françoise	DISP TOULOUSE
QUEULIN	Carole	DISP TOULOUSE
BARRADAS	Nathalie	DISP TOULOUSE
FELTEN	Emilie	DISP TOULOUSE
GALET	Pascal	DISP TOULOUSE
FAIVRE	Laurent	DISP TOULOUSE
MAGNERE	Olivier	DISP TOULOUSE
DINGLI	Eric	DISP TOULOUSE
BETAILLOUX	Emilie	DISP TOULOUSE
OUBERRI	Rachida	DISP TOULOUSE
FABRE	Nathalie	DISP TOULOUSE
MARQUES	Louis	DISP TOULOUSE
CAMPAGNE	Philippe	DISP TOULOUSE
PITTARO	Karine	DISP TOULOUSE
THYS	Sébastien	DISP TOULOUSE - CIRP
SOBECKI	Fabien	DISP TOULOUSE - CIRP
HIVET	Gisèle	DISP TOULOUSE - ERIS
MAGNE	Jean-François	DISP TOULOUSE – ARPEJ/PREJ

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

BRUN	Christelle	MA ALBI
MOULIS	Jérôme	MA ALBI
CALS	Aude	MA CARCASSONNE
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
CANET	Nicolas	MA CARCASSONNE
RASPECTA	Mélèna	MA FOIX
DARCHE	Marie-Pierre	MA FOIX
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
PIOT-MARCONE	Laurent	MA NIMES
MARTI	Thierry	MA NIMES
FORIN	Mérodie	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
BERNARD	Alexandra	MA RODEZ
PEREIRA	Maria	MA RODEZ
OURAHMOUN	Sarah	MA RODEZ
BIZOT	Delphine	MA TARBES
CLAWEY	Cindy	MA TARBES
MERAL	Hélène	MA MENDE
BRUEL	Eric	EPM LAVAU
FERRAND	Noemie	EPM LAVAU
DARTIGUELONGUE	Jérémie	EPM LAVAU
MAMERI	Olivier	EPM LAVAU
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 22 : Dans le cadre de la dématérialisation du traitement des frais de déplacement, délégation est donnée, pour valider en qualité de service gestionnaire (SG) dans l'applicatif « Chorus DT », à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
CHEVALIER	Christèle	CD MURET
BLANCHARD	Sabrina	CD MURET
THIBAULT	Juliette	CD MURET
BONA	Cindy	CD ST SULPICE
HOURLIER	Sabine	CD ST SULPICE
BREUCQ	Christophe	CD ST SULPICE
DOMPS	Stéphanie	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZAN
MAUPAS	Chrystelle	CP LANNEMEZAN
CONVERT	Césarine	CP LANNEMEZAN
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
IZARD	Cécile	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
RAYNAUD	Charlie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
MIGLIACCIO	Patrick	MA ALBI
ROCHE	Sandrine	MA ALBI
BERTAUDIÈRE	Jean-Patrice	MA ALBI
BRUN	Christelle	MA ALBI
ALAPHILIPPE	Isabelle	MA ALBI
HANTUTE	Perrine	MA ALBI
RASPECTA	Méléna	MA FOIX
DARCHE	Marie-Pierre	MA FOIX
EYNARD	Emmanuel	MA MENDE
CHARLIN	Christelle	MA MENDE
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
BERNARD	Alexandra	MA RODEZ
OURAHMOUN	Sarah	MA RODEZ
DUFOUR	Véronique	MA TARBES
LATCHIA	Cindy	MA TARBES

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

BIZOT	Delphine	MA TARBES
BARILLEC	Anne-Lise-Marie	MA TARBES
ALAPHILIPPE	Fabrice	PREJ ALBI
BENOIST	Christophe	PREJ ALBI
SORIANO	Amandine	PREJ BEZIERS
MOUTOU	Xavier	PREJ BEZIERS
FIZE	Laurent	PREJ NIMES
BERAUD	Franck	PREJ NIMES
JANVIER	Peggy	PREJ MURET
TERUEL	Nicolas	PREJ MURET
SEGUINAUD	Patrick	ARPEJ DISP TOULOUSE
WACQUEZ	Christian	ARPEJ DISP TOULOUSE
HIVET	Gisèle	ERIS/CYNO
MIRAVETE	Marie	Base CYNO
DELBES	Emilie	Base CYNO
AMBAYRAC	Jérémie	CIRP TOULOUSE
DEL-OLMO	Marianne	CIRP TOULOUSE
SOBECKI	Fabien	CIRP TOULOUSE
THYS	Sébastien	CIRP TOULOUSE
CORSETTI	Céline	SPIP 11
HANNECART	Véronique	SPIP 11
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
ARRICOT	Sylvie	SPIP 11
TOUZELET	Sandra	SPIP 11
KAABECHE	Omar	SPIP 12-46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12-46
GOUDY	Sylvie	SPIP 12-46
LAMBOLEY	Eric	SPIP 30/48
VIDAL	Veronique	SPIP 30-48
CONTRI	Celine	SPIP 30-48
PASQUIER	Elisabeth	SPIP 30-48
LAMBERT MAROUZET	Anne	SPIP 30-48
LENEVEU	Pierrick	SPIP 34
PORTE	Morgane	SPIP 34
CHAOUA	Yamina	SPIP 34
LECOEUR	Stéphane	SPIP 34
DELTOUR	Isabelle	SPIP 34

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

SYLVANIELO	Joan	SPIP 65
CAMPEMAE	Stephanie	SPIP 65
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
POCQ	Sabine	SPIP 65
BARANGER	Pascale	SPIP 81
HOAREAU	Rémy	SPIP 81
ENJALRAN	Catherine	SPIP 81
FRANCOIS	Adeline	SPIP 81
RIVIERE	Franck	MA MONTAUBAN
ROYER	Sonia	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN
MAUDRY	Céline	SPIP 82-32
MEUNIER	Véronique	SPIP 82-32
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82-32
CAUBEL	Céline	CP PERPIGNAN
RIBON	Clara	CP PERPIGNAN
CATALA	Carole	CP PERPIGNAN
BLONDEL	Stéphanie	CP PERPIGNAN
BRUNOVIC	Anne-Sophie	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
MAVEYRAUD	Laurence	CP PERPIGNAN
FARRAS	Isabelle	CP PERPIGNAN
JMAILI	Djamila	CP PERPIGNAN
LABORDE MOURET	Christine	CP PERPIGNAN
CHRETIEN	Cécile	CP PERPIGNAN
FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSSES
BOUSSAIDI	Maria	CP SEYSSSES
SEGUELA	Céline	CP SEYSSSES
BIELKIEWICK	Boris	CP SEYSSSES
SIMON	Sébastien	CP SEYSSSES
MARTI	Thierry	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
KACI	Martine	MA CARCASSONNE
BOUTRIT	Jean-Michel	MA CARCASSONNE
CANET	Nicolas	MA CARCASSONNE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

VIVAN	Lucas	EPM LAVAU
DUMAS	Véronique	SPIP 31-09
GIRAUD	Jean	SPIP 31-09
LECOQ	Chrystelle	SPIP 31-09
LABORIE	Laurence	SPIP 31-09
LALLEMENT	Sandrine	CP BEZIERS
BEGUE	Marie Mylène	CP BEZIERS
VERSCHAEVE	Gaëlle	CP BEZIERS
DESLANDES	Maud	CP BEZIERS
GARDENAL	Chloé	DISP TOULOUSE
DELSOL	Yves	DISP TOULOUSE
MOREAU	Catherine	DISP TOULOUSE
LANCELLE	Annick	DISP TOULOUSE
GERBIER	Isabelle	DISP TOULOUSE
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
ESPEU	Julien	DISP TOULOUSE
BOURGOUIN	Arnaud	DISP TOULOUSE
BUFFO	Natacha	DISP TOULOUSE
BELACEL	Myriam	DISP TOULOUSE
MORIN	Emilie	DISP TOULOUSE
BABOU	Dominique	DISP TOULOUSE
ASSET	Valérie	DISP TOULOUSE
MANGEL	Rodolphe	DISP TOULOUSE
DUMONT	Sébastien	DISP TOULOUSE
CAMELOT	Agnès	DISP TOULOUSE
CLARY	Dominique	DISP TOULOUSE
CHAUSY	Sébastien	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
DINGLI	Eric	DISP TOULOUSE
ARMAND	Marine	DISP TOULOUSE
LAMOTHE	David	DISP TOULOUSE
BORDET	Stéphane	DISP TOULOUSE
VALLETTE	Romain	DISP TOULOUSE
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
QUEULIN	Carole	DISP TOULOUSE
DESURMONT	Bérengère	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
PITTARO	Karine	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
THUILLIER	Cynthia	DISP TOULOUSE
MELA	Antoine	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE
LAMBRIGOT	Philippe	SPIP 66
MIEL	Nina	SPIP 66
PERRON	Béatrice	SPIP 66
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66
DEBOU	Magali	SPIP 66

Article 23 : Dans le cadre de la dématérialisation du traitement des frais de déplacement, délégation est donnée, pour valider en qualité de gestionnaires contrôleur (GC) dans l'application « Chorus DT », à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
CHEVALIER	Christèle	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET
KACI	Martine	CD ST SULPICE
BONA	Cindy	CD ST SULPICE
HOURLIER	Sabine	CD ST SULPICE
BREUCQ	Christophe	CD ST SULPICE
CONVERT	Césarine	CP LANNEMEZAN
DOMPS	Stéphanie	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZAN
MAUPAS	Chrystelle	CP LANNEMEZAN
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROSSIGNOL	Pauline	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
IZARD	Cécile	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
RAYNAUD	Charlie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
MIGLIACCIO	Patrick	MA ALBI
ROCHE	Sandrine	MA ALBI
BRUN	Christelle	MA ALBI
ALAPHILIPPE	Isabelle	MA ALBI
BERTAUDIÈRE	Jean-Patrice	MA ALBI
HANTUTE	Perrine	MA ALBI
RASPECTA	Méléna	MA FOIX
DARCHE	Marie-Pierre	MA FOIX
EYNARD	Emmanuel	MA MENDE
CHARLIN	Christelle	MA MENDE
DELISSCHE	Thierry	MA RODEZ
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
BERNARD	Alexandra	MA RODEZ
OURAHMOUN	Sarah	MA RODEZ
DUFOUR	Véronique	MA TARBES
LATCHIA	Cindy	MA TARBES
BIZOT	Delphine	MA TARBES
BARILLEC	Anne-Lise-Marie	MA TARBES
ARRICOT	Sylvie	SPIP 11
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
TOUZELET	Sandra	SPIP 11
KAABECHE	Omar	SPIP 12-46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12-46
GOUDY	Sylvie	SPIP 12-46
LAMBOLEY	Eric	SPIP 30-48
VIDAL	Veronique	SPIP 30-48
CONTRI	Celine	SPIP 30-48
LAMBERT MAROUZET	Anne	SPIP 30-48
PASQUIER	Elisabeth	SPIP 30-48
LENEVEU	Pierrick	SPIP 34
PORTE	Morgane	SPIP 34
LECOEUR	Stéphane	SPIP 34
CHAOUA	Yamina	SPIP 34
DELTOUR	Isabelle	SPIP 34
SYLVANIELO	Joan	SPIP 65

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

CAMPEMAE	Stephanie	SPIP 65
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
POCQ	Sabine	SPIP 65
BARANGER	Pascale	SPIP 81
HOAREAU	Rémy	SPIP 81
ENJALRAN	Catherine	SPIP 81
FRANCOIS	Adeline	SPIP 81
PERRON	Béatrice	SPIP 66
LAMBRIGOT	Philippe	SPIP 66
MIEL	Nina	SPIP 66
DEBOU	Magali	SPIP 66
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66
RIVIERE	Franck	MA MONTAUBAN
ROYER	Sonia	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN
MEUNIER	Véronique	SPIP 82-32
MAUDRY	Céline	SPIP 82-32
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82-32
CAUBEL	Céline	CP PERPIGNAN
RIBON	Clara	CP PERPIGNAN
CATALA	Carole	CP PERPIGNAN
BLONDEL	Stéphanie	CP PERPIGNAN
BRUNOVIC	Anne-Sophie	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
MAVEYRAUD	Laurence	CP PERPIGNAN
JMAILI	Djamila	CP PERPIGNAN
LABORDE MOURET	Christine	CP PERPIGNAN
FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSES
SEGUELA	Céline	CP SEYSSES
BOUSSAIDI	Maria	CP SEYSSES
MARTI	Thierry	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
BOUTRIT	Jean-Michel	MA CARCASSONNE
CANET	Nicolas	MA CARCASSONNE
VIVAN	Lucas	EPM LAVAU

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

DUMAS	Véronique	SPIP 31-09
LECOQ	Chrystelle	SPIP 31-09
GIRAUD	Jean	SPIP 31-09
LABORIE	Laurence	SPIP 31-09
HANNECART	Véronique	SPIP 11
LALLEMENT	Sandrine	CP BEZIERS
BEGUE	Marie Mylène	CP BEZIERS
VERSCHAEVE	Gaëlle	CP BEZIERS
DESLANDES	Maud	CP BEZIERS
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
THUILLIER	Cynthia	DISP TOULOUSE
MELA	Antoine	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE

Article 24 : subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer en qualité d'ordonnateur secondaire des recettes et dépenses, en mon nom pour les actes liés au programme 349 « transformation publique » relatif au Fonds vert de l'Etat (CFVE) :

- Mme Nathalie FAUSTIN, Directrice Interrégionale Adjointe
- Mme Chloé GARDENAL, Secrétaire Générale
- Mme Esther MARCOS, Cheffe du Département des Affaires Immobilières
- M. Julien ESPEU, Adjoint à Cheffe du Département des Affaires Immobilières
- Mme Emilie COAT, Chef de l'unité du suivi financier des opérations du Département des Affaires Immobilières
- Mme Stéphanie LACOMBE, Cheffe du Département du Budget et des Finances
- Mme Barbara WURTZEL, Adjointe à la cheffe du Département du Budget et des Finances

Article 25 : La décision n°22/2024 du 21 octobre 2024 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Article 25 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 19 novembre 2024

Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse


 Stéphane GELY

DRFIP Occitanie

R76-2024-11-18-00009

Décision de subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire de la
directrice de la politique immobilière de l'Etat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des finances publiques
d'Occitanie et du département de la Haute-
Garonne**

Pôle stratégie – Affaires régionales

34 rue des Lois

31039 Toulouse Cedex 9

Mél. :

drfip31.controldegestion@dgfip.finances.gouv.fr

Toulouse, le 18/11/2024

Affaire suivie par : Florine BOUHLLI

Mél : florine.bouhlli@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 61 10 68 45

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

L'administratrice de l'État, directrice de la politique immobilière de l'État,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du directeur général des finances publiques en date du 16 avril 2018 affectant Mme Isabelle SKILLOOSKI en qualité d'administratrice générale des finances publiques à la direction régionale des finances publiques de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne ;

Vu la décision du 23 juillet 2018 affectant Mme Isabelle SKILLOOSKI en qualité de directrice de la politique immobilière de l'État à la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne ;

Décide :

Article 1. – La délégation qui a été conférée à Mme Isabelle SKILLOOSKI par l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2024, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et acte relevant du pouvoir adjudicateur, se rapportant aux attributions et activités du pôle régional de la politique immobilière de l'État (PRIE) de la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, sera exercée en cas d'absence ou d'empêchement et sous sa responsabilité par :

- Monsieur Laurent RIVOALLAN, administrateur des finances publiques adjoint, adjoint PRIE ;
- Madame Caroline CAMBOU, ingénieure principale territorial, adjointe PRIE.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Laurent RIVOALLAN et sous sa responsabilité sont également habilités Mesdames Vanessa BRIGNOLI, Mallory JOUANNE, Olivia DURAND, Elena VIGNAUX, Delphine DELILE et Messieurs Michael GOURIOU et Hervé MEJANE.

Article 2. – La présente décision abroge toute disposition contraire, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

La directrice de la politique immobilière de l'État

Isabelle SKILLOOSKI

SGAR Occitanie

R76-2024-10-31-00007

Arrêté de subdélégation de signature en matière
de marchés publics et d'ordonnancement
secondaire de la direction interdépartementale
des routes Sud-Ouest

**Arrêté de subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'ordonnancement
secondaire**

Le directeur interdépartemental des routes sud-ouest,

Vu le code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses mises à jour ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2015 nommant M. Hubert FERRY-WILCZEK, directeur interdépartemental des routes sud-ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2024 portant organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral 31-2023-01-30-00044 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à M. Hubert FERRY-WILCZEK, directeur interdépartemental des routes sud-ouest, en matière de personnel, de gestion du patrimoine, de contentieux, de règlements amiables de dommages, et de marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral 31-2024-08-01-00002 du 1^{er} août 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n° 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;

Vu l'arrêté préfectoral 31-2024-04-02-00001 du 2 avril 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n°348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs », modifié par l'arrêté 31-2024-06-06-00004 du 6 juin 2024 ;

Vu la décision du 12 juin 2024 d'organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

Sur proposition du secrétaire général de la direction interdépartementale des routes sud-ouest,

Arrête :

ART. 1^{ER}. – Subdélégation de signature est donnée à Xavier CORRIHONS, directeur adjoint à l'effet de signer, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- toutes les pièces relevant des attributions de l'ordonnateur secondaire délégué ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres dévolues au représentant du pouvoir adjudicateur ou à la personne responsable des marchés, prévues par le code de la commande publique portant sur les marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales,

Cette subdélégation s'applique à l'ensemble des marchés publics et accords-cadres pour lesquels la signature a été déléguée au directeur interdépartemental des routes sud-ouest, sans préjudice du visa préalable du préfet.

ART. 2. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT pour les opérations de travaux et 143 000 € HT pour les prestations intellectuelles et fournitures et services, et en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée aux articles L2123-1, R2123-1 à 8 du code de la commande publique, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT émis dans le cadre d'un accord cadre à bons de commandes ou à marchés subséquents ;
- les propositions d'engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Les conditions d'exercice de la subdélégation de signature des marchés sont précisées par la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest.

Nom	Service	Fonction
Jean-Charles MOUREY	Secrétariat Général (SG)	Secrétaire général
Jean-François ROLLAND	SG	Secrétaire général adjoint
Ludovic ALIBERT <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Cédric MARY	Service Trafic et Tunnels (STT)	Chef du service Adjoint au chef de service
Nathalie RICHER <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Jean-François MESSAGER Carole VANEL	Service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage (SIMO)	Cheffe du service Adjoint à la cheffe de service Adjointe à la cheffe de service
David MORELLATO <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Sylvie PAILLARD	Service Patrimoine, Entretien et Exploitation (SPEE)	Chef du service Adjointe au chef de service

ART. 3. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les engagements juridiques, en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée aux articles L2123-1, R2123-1 à 8 du code de la commande publique, dont le montant est inférieur à 143 000 € HT, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 500 000 € HT émis dans le cadre d'un accord cadre à bons de commandes ou à marchés subséquents ;
- les propositions d'engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Les conditions d'exercice de la subdélégation de signature des marchés sont précisées par la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest.

Nom	Service ou district	Fonction
Eric CHAMARD <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Pierre BRUNEL	District centre (DC)	Chef du district centre Adjoint au chef du district centre
Thierry MALIGE <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Michel DELMAS	District est (DE)	Chef du district est Adjoint au chef du district est
Amaury BREGEAULT <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Thierry RIEU	District sud (DS)	Chef du district sud Adjoint au chef du district sud

ART. 4. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 40 000 € HT, et en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée aux articles L2123-1, R2123-1 à 8 du code de la commande publique, dont le montant est inférieur ou égal à 40 000 € HT, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT émis dans le cadre d'un accord cadre à bons de commandes ou à marchés subséquents ;
- les propositions d'engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Ces subdélégations s'exercent sous le contrôle et la responsabilité des chefs de district et de service concernés, et dans le respect des dispositions de la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en ce qui concerne la signature des MAPA.

Nom	Service ou district	Fonction
Service Trafic et Tunnels		
Alexandre BONNEAU <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Denis BLAZQUEZ	STT/MTER	Chef de l'unité maintenance des tunnels, équipements et réseaux Adjoint au chef d'unité
Baptiste DULUC <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Bernard GORET Antoine MACHADO	STT/CIGT	Chef du CIGT Adjoint au chef du CIGT Adjoint au chef du CIGT
Service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage		
Sandrine SALOMON	SIMO/MP	Cheffe de l'unité marchés publics
Sylvain GARLASCHI <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Nathalie CLERGUE	SIMO/BC	Chef de l'unité budget comptabilité Adjointe au chef d'unité
Marie Pierre BELMONTE	SIMO	Référent métier – responsable d'opérations et procédures
Laurent PARMENTIER	SIMO	Chargé de mission modernisation et pilotage de la maîtrise d'ouvrage
Thierry PEREZ	SIMO	Chargé de mission appui au pilotage du service
Kevin VIVERGE <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Lionel GOSSEC	SIMO/DOAG	Chef de la division ouvrages d'art et géotechnique Adjoint au chef de la division
Service Patrimoine, Entretien et Exploitation		
Jade LAZERAT	SPEE/AJD	Cheffe de l'unité affaires juridiques et domaniales
Eric BRUNEAU <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Thierry MARIN	SMEE/DEE/EPR	Chef de la division Connaissance et entretien du patrimoine Adjoint au chef de division
Gilles BOUCHATON <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Hervé RIEUTORT	SMEE/DEE/ESRM	Chef de l'unité exploitation, sécurité routière et matériels Adjoint au chef d'unité
Secrétariat Général		
Delphine MARTEL <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Guillaume VELLA	SG/AMI	Cheffe de l'unité achats, moyens et immobilier Adjoint à la cheffe de l'unité achats, moyens et immobilier
Nicolas LE BAIL <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i>	SG/DAM	Chef de la division appui au management

Nom	Service ou district	Fonction
Valérie MARQUES		Adjointe au chef de division

ART. 5. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les engagements juridiques dont le montant est inférieur ou égal à 4 000 € HT, et en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée aux articles L2123-1, R2123-1 à 8 du code de la commande publique, dont le montant est inférieur ou égal à 4 000 € HT, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 4 000 € HT émis dans le cadre d'un accord cadre à bons de commandes ;
- les propositions d'engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Ces subdélégations s'exercent sous le contrôle et la responsabilité des chefs de district et de service concernés, et dans le respect des dispositions de la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en ce qui concerne la signature des MAPA.

Nom	Service ou district	Fonction
District centre		
Willy GONZALEZ	DC	Chef du CEI Toulouse
<i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Philippe KLEIN	DC	Adjoint au chef du CEI Toulouse
Marc DEMONTIS	DC	Chef du CEI Carbonne
Patrice LAVAL	DC	Chef du CEI Captieux
Pierre BAJON	DC	Chef du CEI Séméac
District est		
Jean-Jacques ALIBERT	DE	Chef du CEI Montans
Gilles GINESTET	DE	Chef du CEI Rosières
Karim BOUSSOUFA	DE	Chef du CEI Baraqueville
Nicolas MAYNADIE	DE	Chef du CEI Castres
District sud		
Pascal PHILIP	DS	Chef du CEI St Paul de Jarrat
Arnaud DIAZ	DS	Chef du CEI Latour de Carol
Charles CALVET	DS	Chef du CEI Hospitalet

Nom	Service ou district	Fonction
Olivier ADAGAS	DS	Chef du CEI Chaum
Carine ANTOINE	DS/PF	Cheffe du pôle financier
Jean-François SANCHEZ	DS	Responsable de l'atelier
Service Patrimoine, Entretien et Exploitation		
Aïcha LECHEHEB	SPEE/ESRM	Correspondante achat
Secrétariat Général		
Cédric DILMANN	SG/DGERH	Chef de la division gestion des emplois et des ressources humaines
Marie-Céline MAFUTUNA	SG/DGERH	Adjointe au chef de division
Jean-Philippe SOULE	SG/SP	Chef de l'unité sécurité prévention
Léa MEHBALI	SG/CC	Cheffe de l'unité communication et coordination
Service Traffic et Tunnels		
Olivier DONNET	STT/MTER	Chef de pôle maintenance des équipements Toulouse
Eric SOMMACAL	STT/MTER	Chef de pôle maintenance des équipements Saint Paul
Christophe THURIES	STT/MTER	Chef de pôle systèmes et réseaux
Clément MERIC	STT	Responsable d'opérations de gestion du trafic
Laurent TAVELLA	STT	Responsable d'opérations de gestion du trafic
Service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage		
Dylan GUYARD	SIMO	Responsable d'opération
Rémi CHEYMOL	SIMO	Responsable d'opération
Anaëlle HEDREUL	SIMO	Responsable d'opération
Sylvie FOURNES	SIMO	Responsable d'opération
Christophe ORTIZ	SIMO/ETA	Chef de l'unité études et travaux Albi
Xavier PUYO	SIMO/ETT	Chef de l'unité études et travaux Toulouse
Laurent ALONSO	SIMO/E	Chef de l'unité Etudes
Médecine de prévention		
Anne KITO-VARDON		Médecin de prévention

Nom	Service ou district	Fonction
Gérard MAZOUÉ		Médecin de prévention
Dominique SIBERCHICOT		Médecin de prévention

ART. 6. - Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les actes relatifs à la réalisation des opérations de recettes.

Nom	Service	Fonction
Nathalie RICHER	SIMO	Cheffe du service
Carole VANEL	SIMO	Adjointe à la cheffe de service
Jean-François MESSAGER	SIMO	Adjoint au chef de service
Sylvain GARLASCHI	SIMO/BC	Chef de l'unité budget comptabilité
Nathalie CLERGUE	SIMO/BC	Adjointe au chef de l'unité
David MORELLATO	SPEE	Chef du service
Sylvie PAILLARD	SPEE	Adjointe au chef de service
Jade LAZERAT	SPEE/AJD	Cheffe de l'unité affaires juridiques et domaniales
Gilles BOUCHATON	SPEE/ESRM	Chef de l'unité exploitation sécurité routière et matériel
Hervé RIEUTORT	SPEE/ESRM	Adjoint au chef de l'unité
Aïcha LECHEHEB	SPEE/ESRM	Correspondante achat
Jean-François ROLLAND	SG	Secrétaire général adjoint

ART. 7. Au vu de la validation hiérarchique préalable effectuée dans l'outil CHORUS DT (rôle VH1 et VH2), subdélégation pour valider, au moyen de l'outil CHORUS DT, les ordres de mission et les états de frais de déplacement créés (rôle SG, GC, GV), est donnée à :

Nom	Service
Noémie COLLAO	District Centre
Jérôme DELHOMME	District Centre
Christine MIRANDE	District Centre
Adrien DURUFLE	District Est
Elodie ENJALBERT	District Est
Ketty RYCKWAERT	District Sud
Carine ANTOINE	District Sud

Nom	Service
Aline MANAVIT	SIMO
Irène ERNIE	STT
Julie DELCOURT	SIMO/MP
Caroline LABAUME	SG/RH
Jean-François ROLLAND	SG
Sandra GOUBARD	SG/CC
Corinne SFEZ	SG/CC

La dépense est effectuée sur le programme 203.

ART. 8. Après réalisation des contrôles prévus au processus «Organiser la commande publique et assurer la gestion budgétaire et comptable » dans le cadre d'une constatation de service fait relative aux factures de billets de transports commandées au travers de l'outil CHORUS DT, subdélégation pour valider la mise en paiement du relevé, au moyen de l'outil CHORUS DT (rôle FC, FV), est donnée à :

Nom	Service
Sandra GOUBARD	SG/CC
Corinne SFEZ	SG/CC
Julie DELCOURT	SIMO/MP
Jean-François ROLLAND	SG

La dépense est effectuée sur le programme 203.

ART. 9. – Sont exclus de la présente subdélégation :

- 1° Les affectations des tranches fonctionnelles (pour les programmes n° 348 et 723) ;
- 2° Les ordres de réquisition du comptable public ;
- 3° Les décisions de passer outre au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- 4° En cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier l'informant des motifs conduisant à ne pas se conformer à l'avis donné.

ART. 10. – L'arrêté du 9 octobre 2024 établissant les subdélégations de signature des agents de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en matière de marchés publics et d'ordonnancement secondaire est abrogé.

ART. 11. – Le directeur interdépartemental des routes sud-ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

Le directeur interdépartemental
des Routes du Sud Ouest
Hubert Ferry-Wilczek

2024.10.3
1 15:29:16
+01'00'

SGAR Occitanie

R76-2024-10-29-00007

Arrêté n°24-228 établissant la liste des territoires
à risque important d'inondation du bassin
Rhône-Méditerranée portant abrogation de
l'arrêté n°18-350 du 16 octobre 2018 (rectificatif)



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 29 octobre 2024

ARRÊTÉ n° 24-228

**ÉTABLISSANT LA LISTE DES TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION
DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N° 18-350
DU 16 OCTOBRE 2018**

**La préfète coordonnatrice du bassin Rhône-
Méditerranée,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du mérite**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.213-7, L.566-1 et suivants, R.213-16 et R.566-5,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale,

Vu l'arrêté n°18-350 du 16 octobre 2018 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée,

Vu les avis émis par les préfets de région et de département du bassin consultés du 8 juillet au 6 septembre 2024,

Vu les avis émis lors de la commission administrative de bassin écrite du 8 juillet au 6 septembre 2024,

Vu l'avis favorable du bureau du comité de bassin Rhône-Méditerranée rendu le 28 juin 2024,

Vu les avis émis lors de l'association des parties prenantes du bassin du 12 janvier au 12 février 2024,

Vu les avis des parties prenantes des stratégies locales des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault et du bassin de l'Or, consultées sur la période du 13 septembre au 15 octobre 2024,

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des TRI dans le cadre de la mise en œuvre de la transposition de la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, délégué de bassin Rhône-Méditerranée ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°18-350 du 16 octobre 2018 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée ;

Article 2 : L'annexe au présent arrêté fixe la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, tels que définis à l'article L.566-5.II. du Code de l'environnement ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et les préfets du bassin concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Signé :

Fabienne BUCCIO

Annexe

Liste des territoires du bassin Rhône-Méditerranée dans lesquels il existe un risque important d'inondation, tels que définis à l'article L. 566-5.II. du Code de l'environnement :

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
AIX-EN-PROVENCE – SALON-DE-PROVENCE	NON	Touloubre Cadière et Raumartin Arc Luynes et Torse Juoine et Grand Vallat	13001	Aix-en-Provence
			13014	Berre-l'Étang
			13015	Bouc-Bel-Air
			13019	Cabriès
			13118	Coudoux
			13032	Éguilles
			13041	Gardanne
			13044	Grans
			13009	La Barben
			13037	La Fare-les-Oliviers
			13050	Lambesc
			13051	Lançon-Provence
			13054	Marignane
			13069	Pélissanne
			13081	Rognac
			13091	Saint-Cannat
			13102	Saint-Victoret
			13103	Salon-de-Provence
13112	Velaux			
13113	Venelles			
13114	Ventabren			
13117	Vitrolles			
ALBERTVILLE	NON	Isère Arly	73011	Albertville
			73110	Esserts-Blay
			73121	Frontenex
			73124	Gilly-sur-Isère
			73130	Grignon
			73032	La Bathie
73162	Montailleur			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			73170	Monthion
			73188	Notre-Dame-des-Millières
			73268	Saint-Paul-sur-Isère
			73283	Saint-Vital
			73241	Sainte-Hélène-sur-Isère
			73297	Tournon
			73298	Tours-en-Savoie
ALÈS	NON	Gardon d'Alès Gardon d'Anduze Cèze	30007	Alès
			30010	Anduze
			30027	Bagard
			30037	Bessèges
			30042	Boisset-et-Gaujac
			30045	Bordezac
			30051	Branoux-les-Taillades
			30068	Cardet
			30077	Cendras
			30094	Corbès
			30120	Gagnières
			30129	Généralgues
			30132	La Grand-Combe
			30152	Les Mages
			30307	Les Salles-du-Gardon
			30147	Lézan
			30162	Massillargues-Attuech
			30165	Méjannes-lès-Alès
			30167	Meyrannes
			30171	Molières-sur-Cèze
			30173	Mons
			30223	Rousson
			30227	Saint-Ambroix
30237	Saint-Brès			
30243	Saint-Christol-lès-Alès			
30259	Saint-Hilaire-de-Brethmas			
30268	Saint-Jean-de-Valériscle			
30269	Saint-Jean-du-Gard			
30270	Saint-Jean-du-Pin			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			30271	Saint-Julien-de-Cassagnas
			30274	Saint-Julien-les-Rosiers
			30284	Saint-Martin-de-Valgalgues
			30294	Saint-Privat-des-Vieux
			30303	Saint-Victor-de-Malcap
			30239	Sainte-Cécile-d'Andorge
			30305	Salindres
			30329	Thoiras
ANNECY	NON	Lac Thiou Fier Eau Morte/Saint-Ruph Laudon	74010	Anancy
			74019	Argonay
			74067	Chavanod
			74072	Chevaline
			74104	Doussard
			74108	Duingt
			74112	Epagny Metz-Tessy
			74123	Faverges-Seythenex
			74135	Giez
			74147	Lathuile
			74152	Lovagny
			74213	Poisy
			74242	Saint-Jorioz
			74267	Sévrier
ANNEMASSE – CLUSES	NON	Foron de Gaillard Arve Giffre	74272	Sillingy
			74007	Amancy
			74008	Ambilly
			74012	Annemasse
			74016	Archamps
			74018	Arenthon
			74021	Arthaz-Pont-Notre-Dame
			74024	Ayse
			74037	Boège
			74040	Bonne
			74042	Bonneville
			74044	Bossey
74064	Châtillon-sur-Cluses			
74081	Cluses			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			74082	Collonges-sous-Salève
			74087	Contamine-sur-Arve
			74090	Cornier
			74094	Cranves-Sales
			74116	Etaux
			74118	Étrembières
			74122	Faucigny
			74128	Fillinges
			74133	Gaillard
			74145	Juvigny
			74224	La Roche-sur-Foron
			74153	Lucinges
			74158	Machilly
			74162	Marcellaz
			74164	Marignier
			74169	Marnaz
			74185	Monnetier-Mornex
			74197	Nangy
			74201	Neydens
			74211	Pers-Jussy
			74220	Reignier-Ésery
			74226	Saint-André-de-Boège
			74229	Saint-Cergues
			74243	Saint-Julien-en-Genevois
			74244	Saint-Laurent
			74250	Saint-Pierre-en-Faucigny
			74253	Saint-Sixt
			74262	Scientrier
74264	Scionzier			
74278	Thyez			
74298	Vétraz-Monthoux			
74305	Ville-la-Grand			
74312	Vougy			
AVIGNON – PLAINE DU TRICASTIN – BASSE VALLÉE DE LA DURANCE	OUI	Ardèche Durance Eze Lez Cèze	84001	Althen-des-Paluds
			30012	Aramon
			84004	Aubignan
			84007	Avignon
			30028	Bagnols-sur-Cèze

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
		Rhône	13010	Barbentane
			84016	Bédarrides
			84019	Bollène
			07042	Bourg-Saint-Andéol
			13018	Cabannes
			84026	Cadenet
			84027	Caderousse
			84029	Camaret-sur-Aigues
			84031	Carpentras
			30070	Carsan
			84034	Caumont-sur-Durance
			84035	Cavaillon
			13024	Charleval
			84036	Châteauneuf-de-Gadagne
			84037	Châteauneuf-du-Pape
			13027	Châteaurenard
			84038	Cheval-Blanc
			30081	Chusclan
			30084	Codolet
			84039	Courthézon
			26116	Donzère
			84043	Entraigues-sur-la-Sorgue
			84055	Jonquerettes
			84056	Jonquières
			84054	L'Isle-sur-la-Sorgue
			84063	Lamotte-du-Rhône
			84064	Lapalud
			30141	Laudun-l'Ardoise
			84065	Lauris
			84092	Le Pontet
			84132	Le Thor
			30011	Les Angles
			84067	Loriol-du-Comtat
			13053	Mallemort
		84071	Maubec	
		84072	Mazan	
		84074	Mérindol	
		84078	Mondragon	
		84080	Monteux	

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			30178	Montfaucon
			84081	Morières-lès-Avignon
			84083	Mornas
			13066	Noves
			84087	Orange
			30191	Orsan
			84088	Pernes-les-Fontaines
			84089	Pertuis
			26235	Pierrelatte
			84091	Piolenc
			13076	Plan-d'Orgon
			30202	Pont-Saint-Esprit
			84093	Puget
			30209	Pujaut
			84095	Puyvert
			84098	Roaix
			84099	Robion
			30217	Rochefort-du-Gard
			13083	Rognonas
			30221	Roquemaure
			84104	Sablat
			30226	Saint-Alexandre
			84108	Saint-Didier
			30254	Saint-Geniès-de-Comolas
			30273	Saint-Julien-de-Peyrolas
			07259	Saint-Just-d'Ardèche
			07264	Saint-Marcel-d'Ardèche
			07268	Saint-Martin-d'Ardèche
			07279	Saint-Montan
			30290	Saint-Paulet-de-Caisson
			84119	Saint-Saturnin-lès-Avignon
			84122	Sarrians
			30312	Sauveterre
			30315	Saze
			84126	Séguret
			13105	Sénas
			84127	Sérignan-du-Comtat

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			84129	Sorgues
			84131	Taillades
			30331	Tresques
			84137	Vaison-la-Romaine
			84141	Vedène
			84142	Velleron
			84147	Villelaure
			30351	Villeneuve-lès-Avignon
			84149	Violès
BELFORT – MONTBÉLIARD	NON	Allan Savoureuse Doubs Gland Rupt Feschotte Bourbeuse	25011	Allenjoie
			90001	Andelnans
			25020	Arbouans
			90004	Argiésans
			25031	Audincourt
			25040	Badevel
			25043	Bart
			25048	Bavans
			90008	Bavilliers
			90010	Belfort
			90011	Bermont
			25057	Bethoncourt
			90015	Botans
			90017	Bourogne
			25097	Brognard
			90021	Charmois
			90022	Châtenois-les-Forges
			90026	Chèvremont
			25170	Courcelles-lès-Montbéliard
			90029	Cravanche
			25188	Dambenois
			25190	Dampierre-les-Bois
			90032	Danjoutin
			25196	Dasle
			90034	Denney
			90035	Dorans
			90037	Éloie
90039	Essert			
25228	Étupes			
90042	Évette-Salbert			
25230	Exincourt			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			25237	Feschés-le-Châtel
			25284	Grand-Charmont
			25304	Hérimoncourt
			25367	Mandeure
			25370	Mathay
			90068	Meroux
			90069	Méziré
			25388	Montbéliard
			90072	Morvillars
			90073	Moval
			25428	Nommay
			90075	Offemont
			90076	Pérouse
			90087	Roppe
			25526	Sainte-Suzanne
			25539	Seloncourt
			90093	Sermamagny
			90094	Sevenans
			25547	Sochaux
			25555	Taillecourt
			90097	Trévenans
			90099	Valdoie
			25580	Valentigney
			25586	Vandoncourt
90103	Vétrigne			
90104	Vézelois			
25614	Vieux-Charmont			
25632	Voujeaucourt			
BÉZIERS – AGDE	NON	Hérault Orb Libron	34003	Agde
			34031	Bessan
			34032	Béziers
			34037	Boujan-sur-Libron
			34073	Cers
		Submersion marine	34101	Florensac
			34140	Lignan-sur-Orb
			34148	Maraussan
			34209	Portiragnes
			34289	Saint-Thibéry
			34298	Sauvian
			34299	Sérignan
			34324	Valras-Plage
34329	Vendres			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			34332	Vias
			34336	Villeneuve-lès-Béziers
CARCASSONNE	NON	Aude Fount Guilhem	11037	Berriac
			11069	Carcassonne
			11088	Cazilhac
			11397	Trèbes
CHALONNAIS	NON	Saône	71076	Chalon-sur-Saône
			71117	Châtenoy-en-Bresse
			71118	Châtenoy-le-Royal
			71154	Crissey
			71269	Lux
			71445	Saint-Marcel
			71475	Saint-Rémy
CHAMBÉRY – AIX-LES-BAINS	NON	Lac du Bourget Lysse Hyères Tillet Sierroz	73008	Aix-les-Bains
			73017	Apremont
			73029	Barberaz
			73030	Barby
			73031	Bassens
			73059	Brison-Saint-Innocent
			73064	Challes-les-Eaux
			73065	Chambéry
			73087	Cognin
			73103	Drumettaz-Clarafond
			73128	Grésy-sur-Aix
			73137	Jacob-Bellecombette
			73179	La Motte-Servolex
			73213	La Ravoire
			73051	Le Bourget-du-Lac
			73155	Méry
			73160	Montagnole
			73182	Mouxy
			73208	Pugny-Chatenod
			73222	Saint-Alban-Lysse
			73225	Saint-Baldoph
			73228	Saint-Cassin
73243	Saint-Jean-d'Arvey			
73249	Saint-Jeoire-Prieuré			
73288	Sonnaz			
73300	Tresserve			
73301	Trévignin			
73310	Verel-Pragondran			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			73326	Vimines
			73328	Viviers-du-Lac
			73329	Voglans
DELTA DU RHÔNE	OUI	Rhône Submersion marine	13004	Arles
			30032	Beaucaire
			30034	Bellegarde
			30117	Fourques
			13078	Port-Saint-Louis-du-Rhône
			30258	Saint-Gilles
			13096	Saintes-Maries-de-la-Mer
			13108	Tarascon
			DIJONNAIS	NON
21105	Bressey-sur-Tille			
21166	Chenôve			
21171	Chevigny-Saint-Sauveur			
21209	Couternon			
21231	Dijon			
21292	Genlis			
21320	Izier			
21355	Longvic			
21390	Marsannay-la-Côte			
21452	Neuilly-lès-Dijon			
21481	Perrigny-lès-Dijon			
21485	Plombières-lès-Dijon			
21656	Varanges			
EST-VAR	NON	Argens Nartuby Reyran Vernède-Compassis Grand-Vallat Blavet Valescure Pédégal Préconil Agay Giscle Môle Bourrian	83038	Châteaouble
			83042	Cogolin
			83050	Draguignan
			83061	Fréjus
			83065	Gassin
			83068	Grimaud
			83085	La Motte
			83086	Le Muy
			83004	Les Arcs
			83099	Puget-sur-Argens
			83107	Roquebrune-sur-Argens
			83118	Saint-Raphaël
			83115	Sainte-Maxime
		83141	Trans-en-Provence	
		Submersion marine		

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			83148	Vidauban
GRENOBLE – VOIRON	NON	Isère amont Isère aval Romanche Fure Drac	38030	Beaucroissant
			38039	Bernin
			38045	Biviers
			38057	Bresson
			38071	Champ-sur-Drac
			38068	Champagnier
			38111	Claix
			38126	Corenc
			38133	Coublevie
			38140	Crolles
			38150	Domène
			38151	Échirolles
			38158	Eybens
			38169	Fontaine
			38170	Fontanil-Cornillon
			38175	Frogès
			38179	Gières
			38185	Grenoble
			38200	Jarrie
			38061	La Buisse
			38303	La Pierre
			38516	La Tronche
			38070	Le Champ-près-Frogès
			38317	Le Pont-de-Claix
			38538	Le Versoud
			38214	Lumbin
			38229	Meylan
			38239	Moirans
			38249	Montbonnot-Saint-Martin
			38271	Murianette
			38279	Notre-Dame-de-Mésage
			38281	Noyarey
38309	Poisat			
38331	Réaumont			
38332	Renage			
38337	Rives			
38373	Saint-Cassien			
38382	Saint-Égrève			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			38397	Saint-Ismier
			38400	Saint-Jean-de-Moirans
			38421	Saint-Martin-d'Hères
			38423	Saint-Martin-le-Vinoux
			38431	Saint-Nazaire-les-Eymes
			38445	Saint-Pierre-de-Mésage
			38474	Sassenage
			38485	Seyssinet-Pariset
			38486	Seyssins
			38517	Tullins
			38524	Varces-Allières-et-Risset
			38540	Veurey-Voroize
			38545	Vif
			38547	Villard-Bonnot
			38562	Vizille
			38563	Voiron
			38565	Voreppe
38566	Vourey			
HAUTE VALLÉE DE L'ARVE	NON	Arve	74056	Chamonix-Mont-Blanc
			74083	Combloux
			74089	Cordon
			74099	Demi-Quartier
			74103	Domancy
			74143	Les Houches
			74159	Magland
			74208	Passy
			74236	Saint-Gervais-les-Bains
			74256	Sallanches
			74266	Servoz
LYON	OUI	Rhône et Saône Rhône Saône Morgon et Nizerand Azergues Brévenne Turdine	69003	Albigny-sur-Saône
			69005	Ambérieux
			69009	Anse
			69013	Arnas
			01030	Beauregard
			69179	Beauvallon
			69020	Belmont-d'Azergues

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
		Yzeron	01043	Beynost
		Garon	69027	Brignais
		Gier	69028	Brindas
			69029	Bron
			69033	Cailloux-sur-Fontaines
			69034	Caluire-et-Cuire
			69040	Champagne-au-Mont-d'Or
			69270	Chaponnay
			69043	Chaponost
			69044	Charbonnières-les-Bains
			69046	Charly
			69047	Charnay
			69049	Chasselay
			69271	Chassieu
			69050	Châtillon
			69052	Chazay-d'Azergues
			69056	Chessy
			69059	Civrieux-d'Azergues
			69061	Cogny
			69063	Collonges-au-Mont-d'Or
			69272	Communay
			69273	Corbas
			69068	Couzon-au-Mont-d'Or
			69069	Craponne
			69071	Curis-au-Mont-d'Or
			69072	Dardilly
			69275	Décines-Charpieu
			69074	Denicé
			69076	Dommartin
			69081	Écully
			69083	Éveux
			01157	Fareins
			69276	Feyzin
			69085	Fleurieu-sur-Saône
			69086	Fleurieux-sur-l'Arbresle
			69087	Fontaines-Saint-Martin
			69088	Fontaines-sur-Saône

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			69089	Francheville
			01166	Frans
			69278	Genay
			69091	Givors
			69092	Gleizé
			69094	Grézieu-la-Varenne
			69096	Grigny
			69100	Irigny
			69101	Jarnioux
			01194	Jassans-Riottier
			69279	Jonage
			69010	L'Arbresle
			69142	La Mulatière
			69250	La Tour-de-Salvagny
			69105	Lacenas
			69106	Lachassagne
			69112	Lentilly
			69055	Les Chères
			69115	Limas
			69116	Limonest
			69117	Lissieu
			69121	Lozanne
			69122	Lucenay
			69123	Lyon
			69125	Marcilly-d'Azergues
			69126	Marcy
			69127	Marcy-l'Étoile
			69281	Marennes
			01238	Massieux
			69131	Messimy
			01243	Messimy-sur-Saône
			69282	Meyzieu
			69133	Millery
			69283	Mions
			01249	Miribel
			01250	Misérieux
			69136	Montagny
			69284	Montanay
			69140	Morancé
			69143	Neuville-sur-Saône
			01275	Neyron
			01276	Niévroz

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			69148	Orliénas
			69149	Oullins-Pierre-Bénite
			01285	Parcieux
			69153	Poleymieux-au-Mont-d'Or
			69156	Pommiers
			69159	Portes des Pierres Dorées
			69163	Quincieux
			01322	Reyrieux
			69286	Rillieux-la-Pape
			69168	Rochetaillée-sur-Saône
			01339	Saint-Bernard
			69191	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
			69194	Saint-Didier-au-Mont-d'Or
			01347	Saint-Didier-de-Formans
			69199	Saint-Fons
			69204	Saint-Genis-Laval
			69205	Saint-Genis-les-Ollières
			69207	Saint-Germain-au-Mont-d'Or
			69208	Saint-Germain-Nuelles
			69212	Saint-Jean-des-Vignes
			01376	Saint-Maurice-de-Beynost
			69290	Saint-Priest
			69233	Saint-Romain-au-Mont-d'Or
			69236	Saint-Romain-en-Gier
			69291	Saint-Symphorien-d'Ozon
			69190	Sainte-Consoce
			01353	Sainte-Euphémie
			69202	Sainte-Foy-lès-Lyon
			69292	Sathonay-Camp
			69293	Sathonay-Village
			69294	Sérézin-du-Rhône

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			69295	Simandres
			69296	Solaize
			69176	Soucieu-en-Jarrest
			69241	Taluyers
			69244	Tassin-la-Demi-Lune
			69297	Ternay
			01418	Thil
			69249	Thurins
			01423	Toussieux
			01427	Trévoux
			69255	Vaugneray
			69256	Vaulx-en-Velin
			69259	Vénissieux
			69260	Vernaison
			69264	Villefranche-sur-Saône
			69266	Villeurbanne
69268	Vourles			
MÂCONNAIS	NON	Saône	71074	Chaintré
			01123	Cormoranche-sur-Saône
			71150	Crêches-sur-Saône
			01134	Crottet
			01159	Feillens
			01179	Grièges
			71090	La Chapelle-de-Guinchay
			01203	Laiz
			71270	Mâcon
			01306	Pont-de-Veyle
			01320	Replonges
			01370	Saint-Laurent-sur-Saône
			71481	Saint-Symphorien-d'Ancelles
			71497	Sancé
71556	Varennes-lès-Mâcon			
MARSEILLE – AUBAGNE	NON	Huveaune Jarret	13005	Aubagne
			13042	Gémenos
		Aygaldes	13070	La Penne-sur-Huveaune
			13055	Marseille
			13086	Roquevaire

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
MONTÉLIMAR	OUI	Rhône Roubion et Jabron	26008	Ancône
			26085	Châteauneuf-du-Rhône
			07076	Cruas
			26106	La Coucourde
			07319	Le Teil
			26353	Les Tourrettes
			07157	Meysse
			26191	Montboucher-sur-Jabron
			26198	Montélimar
			07191	Rochemaure
			26312	Saint-Marcel-lès-Sauzet
			26338	Sauzet
			26339	Savasse
			07346	Viviers
MONTPELLIER – LUNEL – MAUGIO – PALAVAS	NON	Vidourle Lez Mosson Rhône Rhôny Cadoule Submersion marine	30003	Aigues-Mortes
			30004	Aigues-Vives
			30006	Aimargues
			30019	Aubais
			34022	Baillargues
			34050	Candillargues
			34057	Castelnau-le-Lez
			34077	Clapiers
			34088	Cournonterral
			34095	Fabrègues
			30123	Gallargues-le-Montueux
			34116	Grabels
			34120	Jacou
			30136	Junas
			34123	Juvignac
			34344	La Grande-Motte
			34127	Lansargues
			34129	Lattes
			34134	Lavérune
			34090	Le Crès
30133	Le Grau-du-Roi			
34153	Les Matelles			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			34145	Lunel
			34146	Lunel-Viel
			34151	Marsillargues
			34154	Mauguio
			34159	Mireval
			34163	Montarnaud
			34169	Montferrier-sur-Lez
			34172	Montpellier
			34176	Mudaison
			34192	Palavas-les-Flots
			34198	Pérols
			34202	Pignan
			34217	Prades-le-Lez
			34240	Saint-Aunès
			34244	Saint-Brès
			34247	Saint-Clément-de-Rivière
			34255	Saint-Gély-du-Fesc
			34270	Saint-Jean-de-Védas
			34272	Saint-Just
			30276	Saint-Laurent-d'Aigouze
			34280	Saint-Nazaire-de-Pézan
			34295	Saussan
			30321	Sommières
			34309	Teyran
			34320	Vailhauquès
			34321	Valergues
			34327	Vendargues
			34333	Vic-la-Gardiole
34337	Villeneuve-lès-Maguelone			
34340	Villetelle			
30352	Villevieille			
NARBONNE	NON	Aude Berre Submersion marine	11024	Bages
			11106	Coursan
			11116	Cuxac-d'Aude
			11145	Fleury
			11170	Gruissan
			11217	Marcorignan
			11258	Moussan
			11262	Narbonne

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			11264	Névian
			11285	Peyriac-de-Mer
			11266	Port-la-Nouvelle
			11353	Saint-Marcel-sur-Aude
			11360	Saint-Nazaire-d'Aude
			11369	Sallèles-d'Aude
			11370	Salles-d'Aude
			11379	Sigean
			11441	Vinassan
NICE – CANNES – MANDELIEU	NON	Var Paillons Siagne Brague Loup Cagne Malvan Riou de l'Argentière Submersion marine	06004	Antibes
			06007	Auribeau-sur-Siagne
			06018	Biot
			06021	Bonson
			06027	Cagnes-sur-Mer
			06029	Cannes
			06031	Cantaron
			06033	Carros
			06034	Castagniers
			06046	Colomars
			06048	Contes
			06054	Drap
			06064	Gattières
			06066	Gilette
			06069	Grasse
			06044	La Colle-sur-Loup
			06065	La Gaude
			06108	La Roquette-sur-Siagne
			06109	La Roquette-sur-Var
			06149	La Trinité
			06025	Le Broc
			06030	Le Cannet
			06079	Mandelieu-la-Napoule
			06085	Mougins
			06088	Nice
			06090	Pégomas
			06117	Saint-Blaise
06122	Saint-Jeannet			
06123	Saint-Laurent-du-Var			
06126	Saint-Martin-du-Var			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			06155	Vallauris
			06161	Villeneuve-Loubet
NÎMES	NON	Vistre Rhône Cadereaux	30020	Aubord
			30036	Bernis
			30039	Bezouce
			30047	Bouillargues
			30060	Caissargues
			30075	Caveirac
			30082	Clarensac
			30083	Codognan
			30059	Le Cailar
			30155	Manduel
			30156	Marguerittes
			30169	Milhaud
			30189	Nîmes
			30211	Redessan
			30356	Rodilhan
			30257	Saint-Gervasy
			30333	Uchaud
			30341	Vauvert
30344	Vergèze			
30347	Vestric-et-Candiac			
PERPIGNAN – SAINT-CYPRIEN	NON	Tech Têt Agly Réart Submersion marine	66002	Alénia
			66008	Argelès-sur-Mer
			66012	Baho
			66021	Bompas
			66028	Cabestany
			66037	Canet-en-Roussillon
			66038	Canohès
			66050	Claira
			66053	Collioure
			66059	Corneilla-del-Vercol
			66058	Corneilla-la-Rivière
			66065	Elne
			66069	Espira-de-l'Agly
			66088	Ille-sur-Têt
			66094	Latour-Bas-Elne
			66017	Le Barcarès
			66195	Le Soler
			66108	Millas
66121	Néfiach			
66133	Palau-del-Vidre			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			66136	Perpignan
			66138	Peyrestortes
			66140	Pézilla-la-Rivière
			66141	Pia
			66144	Pollestres
			66148	Port-Vendres
			66164	Rivesaltes
			66168	Saint-André
			66171	Saint-Cyprien
			66172	Saint-Estève
			66173	Saint-Féliu-d'Amont
			66174	Saint-Féliu-d'Avall
			66176	Saint-Hippolyte
			66180	Saint-Laurent-de-la-Salanque
			66186	Saint-Nazaire
			66182	Sainte-Marie
			66189	Saleilles
			66208	Théza
			66212	Torreilles
			66213	Toulouges
66224	Villelongue-de-la-Salanque			
66227	Villeneuve-de-la-Raho			
66228	Villeneuve-la-Rivière			
ROMANS-SUR-ISÈRE – BOURG-DE-PÉAGE	NON	Isère Savasse Herbasse Merdaret Joyeuse Charlieu	26057	Bourg-de-Péage
			26088	Chatuzange-le-Goubet
			26096	Clérieux
			26139	Génissieux
			26379	Granges-les-Beaumont
			26218	Mours-Saint-Eusèbe
			26231	Peyrins
			26281	Romans-sur-Isère
			26294	Saint-Bardoux
			26301	Saint-Donat-sur-l'Herbasse
26323	Saint-Paul-lès-Romans			
SAINT-ETIENNE Dans le bassin	NON	Gier Furan	42032	Cellieu
			42036	Chagnon

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
Rhône-Méditerranée (TRI interbassin avec le bassin Loire-Bretagne)		Ondaine	42053	Châteauneuf
			42093	Farnay
			42225	Genilac
			42110	L'Horme
			42103	La Grand-Croix
			42123	Lorette
			42186	Rive-de-Gier
			42207	Saint-Chamond
			42218	Saint-Étienne
			42242	Saint-Joseph
			42259	Saint-Martin-la-Plaine
42271	Saint-Paul-en-Jarez			
SÈTE	NON	Vène Submersion marine	34024	Balaruc-le-Vieux
			34023	Balaruc-les-Bains
			34108	Frontignan
			34113	Gigean
			34150	Marseillan
			34165	Montbazin
			34213	Poussan
			34301	Sète
TOULON-HYÈRES	NON	Gapeau Eygoutier Las Reppe Roubaud	83017	Belgentier
			83034	Carqueiranne
			83069	Hyères
			83047	La Crau
			83054	La Farlède
		Ruisseau de Faveyrolles Submersion marine	83062	La Garde
			83126	La Seyne-sur-Mer
			83144	La Valette-du-Var
			83098	Le Pradet
			83090	Ollioules
			83123	Sanary-sur-Mer
			83129	Six-Fours-les-Plages
			83130	Solliès-Pont
			83131	Solliès-Toucas
			83132	Solliès-Ville
83137	Toulon			
PLAINE DE VALENCE	OUI	Rhône Véore	26004	Alixan
			07027	Beauchastel
		Barberolle	26037	Beaumont-lès-Valence
			26042	Beauvallon

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			26058	Bourg-lès-Valence
			26064	Chabeuil
			07055	Charmes-sur-Rhône
			07070	Cornas
			26124	Étoile-sur-Rhône
			07102	Guilherand-Granges
			26170	Malissard
			26197	Montélier
			26252	Portes-lès-Valence
			07240	Saint-Georges-les-Bains
			26313	Saint-Marcel-lès-Valence
			07281	Saint-Péray
			07316	Soyons
			26362	Valence
VIENNE	OUI	Rhône Gère	69007	Ampuis
			38087	Chasse-sur-Rhône
			42056	Chavanay
			38107	Chonas-l'Amballan
			69064	Condrieu
			38298	Le Péage-de-Roussillon
			38340	Les Roches-de-Condrieu
			07143	Limony
			69118	Loire-sur-Rhône
			42132	Malleval
			38318	Pont-Évêque
			38336	Reventin-Vaugris
			38344	Roussillon
			38349	Sablons
			38353	Saint-Alban-du-Rhône
			38378	Saint-Clair-du-Rhône
			69193	Saint-Cyr-sur-le-Rhône
			38425	Saint-Maurice-l'Exil
42265	Saint-Michel-sur-Rhône			
42272	Saint-Pierre-de-Bœuf			
38448	Saint-Prim			
69235	Saint-Romain-en-Gal			

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (TRI)	TRI ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Principaux cours d'eau cartographiés et submersion marine le cas échéant	Code INSEE commune	Nom de la commune
			69189	Sainte-Colombe
			38468	Salaise-sur-Sanne
			38484	Serpaize
			07313	Serrières
			38487	Seyssuel
			69253	Tupin-et-Semons
			42327	Vérin
			38544	Vienne

SGAR Occitanie

R76-2024-11-06-00004

Arrêté portant délégation de signature de
Monsieur Hubrt FERRY-WILCZK, directeur
interdépartemental des routes Sud Ouest



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des routes
Sud-Ouest**

**Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK,
directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest**

**LE DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL
DES ROUTES SUD-OUEST**

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne GUYOT, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

VU l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

VU l'arrêté ministériel du 30 septembre 2015 nommant Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK, Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest à compter du 1^{er} novembre 2015;

VU l'arrêté préfectoral 31-2023-01-30-00014 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK, directeur interdépartemental des routes sud-ouest dans le domaine routier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2024 portant organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

Vu la décision du 12 juin 2024 d'organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

Sur proposition du secrétaire général de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK, la délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier CORRIHONS, directeur adjoint, directeur des districts, pour les domaines suivants concernant le réseau routier national du ressort de la Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest dans le département de la Haute-Garonne :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL	
A-1	1. Délivrance des alignements individuels, contrôle des alignements.
A-2	● Occupation temporaire du domaine public routier et ses dépendances (permission en cas d'emprise, permis de stationnement dans les autres cas), actes d'administration des dépendances du domaine public routier.
A-3	● Délivrance des accords de voirie pour : 1. Les ouvrages de transports et distribution d'énergie électrique, 2. Les ouvrages de transports et distribution de gaz, 3. Les ouvrages de télécommunications,
A-4	● Délivrance d'autorisation de voirie sur RN concernant : - la pose de canalisations d'eau, d'assainissement, d'hydrocarbures, - les ouvrages de télécommunication, - l'implantation de distributeurs de carburants : a) sur le domaine public (hors agglomération) ; b) sur terrain privé (hors agglomération et en agglomération).
A-5	● Agrément des conditions d'accès au réseau routier national.
A-6	● Autorisation de remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service des routes nationales.
A-7	● en l'absence d'un règlement local de publicité, la mise en demeure prévue à l'article L.581 et suivants du code de l'environnement de supprimer ou de mettre en conformité les publicités, enseignes ou pré-enseignes irrégulières au regard des dispositions législatives ou

	<p>réglementaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la mise en demeure et la mise en œuvre des procédures d'urgence prévues à l'article R418-9 (II) du code de la route
B/ EXPLOITATION DES ROUTES NATIONALES	
B-1	<ul style="list-style-type: none"> ● Réglementation de la circulation sur les ponts des routes nationales et autoroutes non concédées.
B-2	<ul style="list-style-type: none"> ● Réglementation de police sur routes nationales et autoroutes non concédées : <ul style="list-style-type: none"> -stationnement ; -limitation de vitesse ; -intersection de route – priorité de passage – stop ; -implantation de feux tricolores ; -mises en service ; -limites d'agglomérations : avis dans le cadre du contrôle de la légalité, avis préalable ; -autres dispositifs.
B-3	<ul style="list-style-type: none"> ● Décisions de restrictions temporaires de circulation nécessitées pour tous les travaux ou événements sur les routes nationales, les voies express, les autoroutes non concédées y compris pour les travaux entraînant une coupure de la route avec déviation de la circulation.
B-4	<ul style="list-style-type: none"> ● Avis du Préfet sur arrêtés temporaires et permanents de circulation (ainsi que pour tout projet envisagé par les maires) sur les RN en agglomération.
B-5	<ul style="list-style-type: none"> ● Établissement des barrières de dégel sur routes nationales et réglementation de la circulation pendant la fermeture.
B-6	<ul style="list-style-type: none"> ● Autorisations en application des articles R421-2, R432-5 et R432-7 du Code de la Route (circulation à pied et présence de véhicules sur réseau autoroutier et routes express).
B-7	<ul style="list-style-type: none"> ● Avis du gestionnaire lorsque la délivrance d'un permis de construire aurait pour effet la création ou la modification d'un accès sur une route nationale (art R.421-15 du code de l'urbanisme).
B-8	<ul style="list-style-type: none"> ● Convention d'autorisation d'occupation, d'entretien et d'exploitation entre l'État et les collectivités locales pour les aménagements réalisés sur plusieurs domaines publics concernant notamment : <ul style="list-style-type: none"> la signalisation ; l'entretien des espaces verts ; l'éclairage ; l'entretien de la route.
C/ AFFAIRES GENERALES	
	<ul style="list-style-type: none"> ● Notifications individuelles de maintien dans l'emploi adressées aux fonctionnaires et agents chargés de l'exploitation et de l'entretien des routes et des ouvrages, inscrits sur la liste des personnels susceptibles de devoir assurer un service continu en cas de grève.

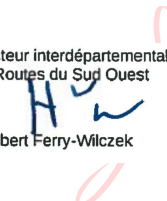
ARTICLE 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK, délégation est également donnée, dans le cadre de leurs attributions et des instructions qu'ils ont reçues, aux personnes et dans les conditions figurant dans le tableau ci-dessous :

FONCTION	NOM & PRENOM	DOMAINE
Chef du SPEE	David MORELLATO	A-B-C
Adjointe au chef du SPEE	Sylvie PAILLARD	A-B-C
Chef du STT	Ludovic ALIBERT	A-B-C
Adjoint au chef du STT	Cédric MARY	A-B-C
Chef du district Centre	Eric CHAMARD	A (sauf A-6) B-3, B-4 (avis sur arrêtés temporaires uniquement), B-6 et B-7
Adjoint au chef du district Centre	Pierre BRUNEL	
Chef du district Est	Thierry MALIGE	
Adjoint au chef du district Est	Michel DELMAS	
Chef du district sud	Amaury BREGEAULT	
Adjoint au Chef du district Sud	Thierry RIEU	
Technicien fonctionnel	Philippe RUBIO	B-3
Technicien fonctionnel	Philippe ROQUES	B-3
Technicien fonctionnel	Pierre-Louis NOGARET	B-3
Chef du CEI de St-Paul-de-Jarrat	Pascal PHILIP	B-3
Secrétaire général	Jean-Charles MOUREY	A-B-C
Adjoint au Secrétaire général	Jean François ROLLAND	B6-C

ARTICLE 3. L'arrêté du 27 juin 2024 portant subdélégation de signature de Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK, directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest, à ses collaborateurs est abrogé.

ARTICLE 4. Le directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest est chargé de l'application du présent arrêté dont un extrait sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le


 Le directeur interdépartemental
 des Routes du Sud Ouest
 Hubert Ferry-Wilczek

2024.11.0
 6 08:18:14
 +01'00'